

# Protéger le patrimoine contre toute négligence

**L'initiative parlementaire déposée par le conseiller aux Etats Joachim Eder entraîne une révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage qui ouvre grand la porte au démantèlement de la protection des paysages et des monuments. Patrimoine suisse se bat contre cette initiative au sein de la nouvelle Alliance Patrimoine. Au pire, le peuple aura le dernier mot.**

Dernièrement, les promoteurs d'un nouveau projet de centrale sur les chutes de Rhin ont présenté leurs plans. Une partie du débit d'eau des chutes du Rhin devrait être dérivée dans une conduite pour produire de l'électricité. Le projet a suscité une profonde indignation (cf. page 5, Pro et Contra).

De même que 161 autres objets en Suisse, les chutes de Rhin sont répertoriées dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Depuis 1966, la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) règle entre autres la protection de ces paysages, sites et monuments naturels. Les sites, les monuments et les paysages protégés répertoriés dans nos inventaires fédéraux ont une grande valeur pour

notre identité collective. Aussi la législation actuellement en vigueur prévoit-elle qu'ils ne peuvent subir de modifications que si des intérêts équivalents ou supérieurs, d'importance nationale également, s'y opposent. L'initiative parlementaire déposée par le conseiller aux Etats Joachim Eder (ZG) demande l'affaiblissement de cette protection. Elle vient d'être acceptée par les Commissions de l'environnement du Conseil des Etats et du Conseil national. En d'autres termes: des travaux de révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage vont être entrepris.

## Energies renouvelables versus protection du paysage

L'auteur de l'initiative argumente son propos en invoquant principalement la promotion des énergies renouvelables. Or, celle-ci n'est en aucune façon remise en question par la protection de la nature et du paysage. Les possibilités d'agir pour la promotion des énergies renouvelables sont largement suffisantes sans qu'il soit nécessaire de sacrifier le nombre déjà restreint d'objets protégés répertoriés dans les inventaires fédéraux. Patrimoine suisse salue les orientations prises vers un tournant énergétique. Il fait toutefois observer que cela ne donne pas le feu vert à des opérations consistant à endiguer les derniers torrents sauvages ou couvrir de panneaux solaires les toits des bâtiments historiques protégés.

La révision de la LPN qui est proposée aujourd'hui prévoit que les sites, les monuments ou les paysages répertoriés dans les inventaires fédéraux peuvent subir des modifications si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons, ou «une pesée de tous les intérêts en présence» le justifient. Jusqu'à présent, une modification n'était tolérée que si des intérêts équivalents ou supérieurs, d'importance nationale également, s'opposaient à cette conservation. Selon cette initiative, les expertises de la Commission fédérale pour la protection de la na-

ture et du paysage (CFNP) perdraient beaucoup de leur importance.

Selon le droit actuellement en vigueur, la CFNP et la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) établissent une expertise lorsque l'objet inscrit dans un inventaire fédéral risque d'être altéré sensiblement ou que le projet envisagé soulève des questions de fond. Il est important de noter que la révision de la loi concerne la nature et les paysages, mais aussi la conservation des monuments historiques.

Les inventaires fédéraux répertorient les joyaux du patrimoine culturel et naturel de la Suisse présentant une importance nationale. Les atteintes à de tels objets sont irréversibles. Il est donc impératif de les protéger de toute altération irréfléchie. Cette révision de la LPN constitue une attaque frontale aux objectifs de protection des sites naturels et culturels d'importance nationale, et ouvre grand la porte au démantèlement de la protection de notre patrimoine historique.

## Le peuple aura le dernier mot

La coalition Alliance Patrimoine s'est créée en 2013. Elle a pour but de défendre activement sur la scène politique les intérêts de ses quatre membres fondateurs (voir encadré). Pour Alliance Patrimoine, la décision des Commissions de l'environnement du Conseil national et du Conseil des Etats de réviser la LPN est inacceptable. Alliance Patrimoine va donc sensibiliser les parlementaires et suivre les processus en cours pour défendre les principes fondamentaux de la LPN.

Si les revendications-clés de l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Eder passent dans la révision de la loi, Alliance Patrimoine devra lancer un référendum pour que le peuple ait le dernier mot. Une telle attaque frontale à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) est un affront sans précédent!

**Adrian Schmid, secrétaire général de Patrimoine suisse**



Notre patrimoine culturel fait de nous ce que nous sommes. Il marque notre développement économique, social et culturel. Alliance Patrimoine qui regroupe depuis 2013 en une structure informelle les quatre organisations: Archéologie Suisse, la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS), le centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) et Patrimoine suisse se veut l'avocate de cet héritage culturel.

→ [www.alliance-patrimoine.ch](http://www.alliance-patrimoine.ch)